

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/2015/56

De la commune de RIVARENNES

Séance du JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BUREAU Agnès, Maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	: 15	Représenté	: 02
En exercice	: 15	Votants	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 14	Exprimés	: 14
Date de la convocation	: 20 novembre 2015	Pour	: 14
Date d'affichage	: 20 novembre 2015	Contre	: 00
		Abstention	: 00

Présents : Mesdames et Messieurs BUREAU, ALLARD, BOYER, DUBOIS, BAZIN, RÉAL, BLOTTIN, BUSSEREAU, LE TARNEC, BELLANGER, ROUSSEAU, ABBES.

Monsieur MOREAU donne procuration à Madame BUREAU.

Monsieur SALMON donne procuration à Madame BUSSEREAU.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle LE TARNEC.

OBJET : RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} JANVIER 2016.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la révision annuelle des tarifs communaux.

Monsieur BOYER précise qu'en ce qui concerne les tarifs de l'eau assainie, il sera nécessaire de procéder à leur révision à partir de mai 2016 après avoir reçu les montants définitifs des participations de la commune.

Considérant le nombre très restreint de photocopies demandées par les particuliers, la possibilité de faire celles-ci chez l'épicier de la commune et l'éloignement du lieu de dépôt des régies, Madame le Maire propose de supprimer la régie photocopies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions et décide de ne pas augmenter les tarifs communaux au 1^{er} janvier 2016 à savoir :

ASSAINISSEMENT du 1^{er} janvier au 30 avril 2016

- ✓ Eau assainie :
 - consommation jusqu'à 120 m3 : nombre de m3 facturé à 2.00 € HT le m3.
 - consommation supérieure à 120 m3 : 120 m3 facturés à 2.00 € HT le m3 et les m3 supérieurs facturés à 2.20 € HT le m3.
 - Abonnement : 94.00 € HT par an et par abonné.
 - Particuliers possédant un puits : forfait de 50 m3 à 2.00 € HT le m3.

CIMETIERE

Concessions de terrain :

durée 30 ans	100 €
durée 50 ans	150 €

Columbarium

durée 15 ans	300 €
durée 30 ans	450 €

Concessions pour caveautins

durée 15 ans	80 €
durée 30 ans	100 €

Jardin du souvenir : dispersion des cendres : 50 €.

DROIT DE PLACE

- Taxis : 110.00 € par an.
- Stationnement du camion pizza une fois par semaine : 110 € par an.

PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS

Tarifs associations : (paiement sur facture)

Format A4	: 0.20 €
Format A4 recto-verso	: 0.25 €
Format A4 papier fourni	: 0.15 €
Format A4 recto-verso papier fourni	: 0.20 €
Format A3	: 0.25 €
Format A3 recto-verso	: 0.45 €
Format A3 papier fourni	: 0.20 €

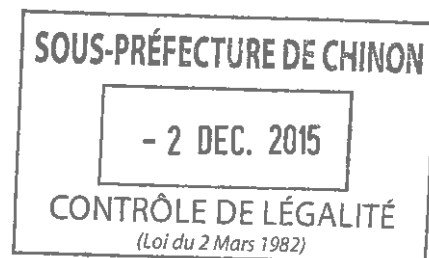
SALLE POLYVALENTE

1°) Pour les habitants de la Commune :

Vin d'honneur		45 €
½ journée	: 08 H - 14 H ou 14 H 20 H	90 €
½ journée + nuit	: 14 H à 10 H le lendemain	130 €
Journée	: 08 H - 20 H	110 €
Journée + nuit	: 08 H - 10 H le lendemain	155 €
Nuit	: 20 H - 10 H le lendemain	120 €
Location du matériel :		35 €

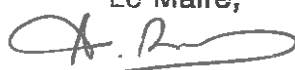
2°) Pour les personnes hors commune :

Vin d'honneur		55 €
½ journée	: 08 H - 14 H ou 14 H 20 H	165 €
½ journée + nuit	: 14 H à 10 H le lendemain	220 €
Journée	: 08 H - 20 H	200 €
Journée + nuit	: 08 H - 10 H le lendemain	275 €
Nuit	: 20 H - 10 H le lendemain	210 €
Location du matériel :		55 €

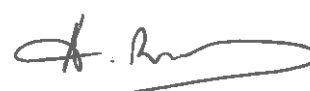


Rivarennnes, le 27 novembre 2015

Certifié exécutoire : reçu en Sous-Préfecture le 02 DEC. 2015
Publié ou Notifié le 07 DEC. 2015
Le Maire

Le Maire,

Agnès BUREAU



Le Maire,

Agnès BUREAU